

Compte-rendu
Du Conseil Communautaire
Lundi 6 juillet 2020
à 19h
A la salle des fêtes de Flachères

Ce document est strictement confidentiel et établi à l'intention exclusive des élus communautaires. Il est à usage interne uniquement.

SOMMAIRE

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 22 JUIN 2020.....	4
2. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
3. ADMINISTRATION GENERALE ET OPTIMISATION DES RESSOURCES.....	4
3.1 Administration générale : Désignation et élection des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales.....	4
3.2 Administration générale : Désignation d'un délégué représentant Bièvre Est à la SPL Isère Aménagement... 	6
3.3 Ressources humaines : Versement de la subvention à l'Amicale du personnel.....	7
4. FINANCES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES.....	7
4.1 Finances : Approbation des comptes de gestion 2019.....	7
4.2 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget Zone Commerciale.....	8
4.3 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget ZA Bièvre Dauphine 3.....	9
4.4 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget ZA La Bertine.....	10
4.5 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget Principal.....	10
4.6 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget Ordures Ménagères.....	11
4.7 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget Eau potable.....	12
4.8 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget Assainissement Collectif.....	13
4.9 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget SPANC.....	13
4.10 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget Immobilier d'Entreprise.....	14
4.11 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget ZA La Rossatière.....	15
4.12 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget ZA Le Grand Champ d'Izeaux.....	15
4.13 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget ZA Les Chaumes.....	16
4.14 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget ZA Bièvre Dauphine.....	17
4.15 Finances : Reprise et affectation définitives des résultats 2019.....	18
4.16 Finances : Décision modificative n°1 du Budget principal 2020.....	22
4.17 Finances : Décision modificative n°1 du Budget Ordures Ménagères 2020.....	23
4.18 Finances : Décision modificative n°1 du Budget Eau potable 2020.....	24
4.19 Finances : Décision modificative n°1 du Budget Assainissement Collectif 2020.....	25
4.20 Finances : Décision modificative n°1 du Budget SPANC 2020.....	25
4.21 Finances : Décision modificative n°1 du Budget Immobilier d'Entreprise 2020.....	26
4.22 Finances : Décision modificative n°1 du Budget ZA La Rossatière 2020.....	27
4.23 Finances : Décision modificative n°1 du Budget ZA Le Grand Champ d'Izeaux 2020.....	27
4.24 Finances : Décision modificative n°1 du Budget ZA Les Chaumes.....	28
4.25 Finances : Décision modificative n°1 du Budget Parc d'Activité Bièvre Dauphine 2 2020.....	29
4.26 Finances : Décision modificative n°1 du Budget Parc d'Activité Bièvre Dauphine 3 2020.....	29
4.27 Finances : Décision modificative n°1 du Budget Zone Commerciale 2020.....	30
4.28 Politiques contractuelles : Contrat Ambition Région (CAR) – Avenant n°1.....	30
5. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE.....	32
5.1 Développement économique, commerce et artisanat : Abondement au Fonds "Région Unie".....	32

6. COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE.....	33	7.1 Cycle de l'eau : Modification des statuts de la Régie des Eaux de Bièvre Est.....	36
6.1 Développement social : Tarifs des activités des structures de l'animation de la vie sociale (centres socioculturels et espace de vie sociale) pour la saison 2020/2021	33	7.2 Cycle de l'eau : Désignation du Directeur de la Régie des Eaux de Bièvre Est.....	37
6.2 Lecture publique : Convention avec le Département pour maintenir un niveau d'aides au fonctionnement du Pôle Lecture Publique et Développement Culturel constant.....	36	8. DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	37
7. STRATÉGIE ET PLANIFICATION DU TERRITOIRE / CYCLE DE L'EAU.....	36	9. QUESTIONS DIVERSES.....	42
		10. INFORMATIONS.....	42

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de présents : 36

PRESENTS

Mmes et MM. Dominique PALLIER, Alexandre COULLOMB, Jérôme CROCE, Christine MICHALLET, Émilie SYLVESTRE, Antoine REBOUL, Christiane CARNEIRO, Pierre CARON, Christine PROVOOST, René GALLIFET, Serge COTTAZ, Yves JAYET, Marie-Pierre BARANI, Pierre BOZON, Michelle ORTUNO, Catherine PERON, Martine JACQUIN, Aude DAUPHANT, Roger VALTAT, Philippe GLANDU, Cyrille MADINIER, Anne-Marie BRUN-BUISSON, Cyril MANGUIN, Évelyne RODRIGUEZ, Géraldine BARDIN-RABATEL, Agnès BOULLY-FELIX, Jacques GACON, Lydie MONNET, Pascale PRUVOST, André UGNON, Ingrid SANFILIPPO, Bruno CORONINI, Alain IDELON, Andry RAZAFINJATOVO, Dominique ROYBON, Suzanne SEGUI, Nathalie WILT, Joëlle ANGLEREAUX.

POUVOIRS

Anne ROBERT a donné pouvoir à Dominique PALLIER

Gilles RULLIÈRE a donné pouvoir à Ingrid Sanfilippo

Pascal GERBERT-GAILLARD a donné pouvoir à Anne-Marie Brun-Buisson

Bruno CORONINI a donné pouvoir à Amélie Girerd

Jacques GACON a donné pouvoir à Géraldine Bardin-Rabatel

Suzanne SEGUI a donné pouvoir à Nathalie Wilt

Le quorum est atteint. Pour que le Conseil puisse se tenir ce soir, il est impératif d'avoir 22 présents. Il y a 6 pouvoirs qui n'entrent pas dans le décompte. Le décompte est effectué et il y a 36 élus présents dans la salle.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du lundi 22 juin 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Philippe Glandu, conseiller communautaire de la communauté de communes de Bièvre Est et membre du bureau, est proposé au poste de secrétaire de séance. Désignation adoptée à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GENERALE ET OPTIMISATION DES RESSOURCES

3.1 Administration générale : Désignation et élection des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales

Rapporteur : M. Roger Valtat, Président

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;
- Vu la délibération n°2020-06-23 en date du 22 juin 2020 portant création des cinq commissions thématiques intercommunales ;
- Vu les résultats du scrutin ;
- Vu les procès-verbal de l'élection des membres des commissions annexés à la présente délibération ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Il est dressé les listes des membres des cinq commissions thématiques intercommunales de Bièvre Est, créées lors du dernier conseil communautaire, et propose au conseil communautaire de procéder à l'élection par commission.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de proclamer les élus municipaux et communautaires suivants membres des commissions thématiques intercommunales de Bièvre Est.

Commission Administration Générale et Optimisation des Ressources

Thématiques : Ressources humaines, Finances, Marchés Publics, Systèmes d'Information, Administration générale, Mutualisation, Politiques contractuelles, Pacte Financier et Fiscal...

Présidents : Anne-Marie Brun-Buisson, 1ère Vice-présidente / Philippe Glandu, 2ème Vice-président

Membres :

- Titulaires : Dominique Pallier, Julien Termoz-Masson, Pierre Caron, Annie Bouvier-Patron, Coralie Paillet, Gisèle Lyandrat, Yves Jayet, Dominique Paliard, Aude Dauphant, Serge Guichard, Sébastien Besancenot, Aurélie Amiran, Pierre Dumollard, Odile de Benedittis, Evelyne Rodriguez, Pascal Gerbert-Gaillard, Jean-Noël Piotin, Christophe Benoit, Patrick Roy, Stephan Hervé, Annick Pellerin, Marie-Pierre Barani, Amélie Girerd, Alain Idelon, Jacques Gacon, Jeanne Felix, Joëlle Anglereaux, Christophe Mottier.
- Suppléants : Alexandre Coullomb, Agnès Varnieu, Elisabeth Sappey-Marinier, Pauline Veyet, Maria Lehu, Catherine Peron, Bruno Coronini, Ronald Bassey, David Faurite, Frédéric Bernard, Stéphanie Andrevon.

Commission Cohésion Sociale et Animation du Territoire

Thématiques : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Famille, Parentalité, Lecture Publique, Ticket Culture, Solidarités...

Président : Dominique Roybon, 3ème Vice-président

Conseillère déléguée : Christine Provoost

Membres :

- Titulaires : Anne Robert, Christine Michallet, Christine Collin, Coralie Paillet, Gisèle Lyandrat, Maria Rodrigues, Coraline Rivat, Martine Jacquin, Emmanuelle Marc, Françoise Vicat-Vincent, Maria del Mar Guillaud, Florence Madinier, Pascal Biessy, Christiane Dayard, Carole Bachelin, Nathalie Beaujean, Cécile Meyer, Christiane Carneiro, Sandrine Combe, Michèle Ortuno, Nicole Gonin, Ronald Bassey, Suzanne Segui, Lydie Monnet, Roger Bayot, Stéphanie Andrevon, Pascale Cecillon.
- Suppléants : Blandine Vignon-Davillier, Laurent Tary, Elisabeth Sappey-Marinier, Damien Poncin, Serge Guichard, Odile de Benedittis, Evelyne Rodriguez, Sylvie Meyer, Sylvie Donnet, Orlane Veuthay, Marie-Françoise Jullien, Gilles Bisson, Christophe Mottier.

Commission Attractivité du Territoire

Thématiques : Développement économique, Commerce et Artisanat, Agriculture/ Forêt, Mobilité, Tourisme...

Président : Jérôme Croce, 4ème Vice-président

Conseillers délégués : Antoine Reboul, Ingrid Sanfilippo, René Gallifet

Membres :

- Titulaires : Anne Robert, Christine Rioux, Nicolas Romet, Marc Caufriez, Benoît Nicoud, Aurélien Durand, Philippe Margnat, Emeric Barbier, Sylvie Grasser, Maurice Bonnardon, Estelle Danthon, Christophe Guenard, Noël Ravoux, Amandine Roux, Pantaléo Militerno, Henri Bertrand, Gilles Rullière, Jean-Mars Vallet, Antoine Reboul, Christophe Fayolle, Catherine Peron, Michèle Ortuno, Amélie Girerd, Nathalie Wilt, Anne-Cécile Schneider, Gaëlle Romatif, Joëlle Anglereaux, Frédéric Bernard.
- Suppléants : David Hernan, Julien Termoz-Masson, Jacqueline Forest, Elisabeth Sappey-Marinier, Emmanuelle Marc, Serge Guichard, Nicole Gonin, Christelle Combalot, Andry Razafinjatovo, Marie Todeschini, André Ugnon, Cécile Quillon, Gilles Bisson.

Commission Stratégie et Planification du territoire / Cycle de l'Eau

Thématiques : Aménagement du territoire (SCOT, EPFL...), Eau et Assainissement, Habitat, PLUI/ Urbanisme, Foncier, IADS...

Présidents : Philippe Charlety, 5ème Vice-président / Géraldine Bardin-Rabatel, 6ème Vice-présidente

Membres :

- Titulaires : Alexandre Coullomb, David Hernan, Badr Bentaybi, Serge Cottaz, Aurélien Durand, Marie Feuvrier, Dominique Paliard, Sylvie Grasser, Serge Guichard, Christelle Bugeau, Françoise Pelissero, Thierry Dubus, Frédéric Haeflén, Cyril Manguin, Aline Michel dit Laboelle, Serge Baraniecki, Laurent Greynat, Michelle Ciavatti, Manuel Gomez, Denis Rivière, Marie-Pierre Barani, Bruno Coronini, Alexandre Ecosse, Marie-Françoise Jullien, Raphaël Briançon, Joëlle Anglereaux, Frédéric Bernard.

- **Suppléants** : Christine Rioux, Dominique Pallier, Jacqueline Forest, Mickaël Chatain, Emmanuelle Marc, Réginald Caron, Amandine Roux, Eric Alcantara, Caroline Oberlin, Alexandre Brechet, Eric Janon, Amélie Girerd, Michel Forgue, Cécile Quillon, Claude Ageron.

Commission Patrimoine, Cadre de vie et Environnement

Thématiques : Patrimoine Bâti, Services Techniques, Ordures Ménagères, Gens du Voyages, Environnement...

Président : Cyrille Madinier, 7ème Vice-président

Conseiller délégué : Yves Jayet

Membres :

- **Titulaires** : Emilie Sylvestre, Céline Martel, Pierre Caron, Guillaume Berger, Denis Barbier, Elisabeth Sappey-Marinier, Chantal Guetaz, Valérie Ambrois, Martine Jacquin, Flavien Robert-Michon, Aurélien Demaison, Clément Budin, Gilles Tonny, Anne-Marie Brun-Buisson, Daniel Bellot, Jean-Noël Piotin, Brigitte Aubert, Gérard Giroud-Piffoz, Guy Carmona, Pierre Bozon, Marie-Pierre Barani, Nathalie Wilt, Eric Janon, Christophe Pezet, Agnès Bouilly-Felix, Joëlle Anglereaux, Alain Dumont.
- **Suppléants** : Claude Rissouan, Marcel Bonnat, Claude Gullon-Neyrin, Didier Giroud, Maurice Bonnardon, Serge Guichard, Noël Ravoux, Alain Didier, Amélie Girerd, Bruno Coronini, Daniel Cecillon, Alain Sampaix.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de proclamer les conseillers communautaires et conseillers municipaux ci-dessus élus membres des commissions mentionnées ci-dessous :
 - Administration générale et optimisation des ressources ;
 - Cohésion sociale et animation du territoire ;
 - Attractivité du territoire ;
 - Stratégie et planification du territoire / Cycle de l'eau ;
 - Patrimoine, cadre de vie et environnement.

3.2 Administration générale : Désignation d'un délégué représentant Bièvre Est à la SPL Isère Aménagement

Rapporteur : M. Roger Valtat, Président

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1524-5, L. 2121-33 et L. 5211-1 ;
- Vu les statuts de la Société Isère Aménagement et notamment les articles 25 et 30 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Considérant l'adhésion, en tant qu'actionnaire, et la participation de la communauté de communes de Bièvre Est à la Société Isère Aménagement.

Considérant que la communauté de communes ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer un poste d'Administrateur au Conseil d'administration. De ce fait, Bièvre Est a le droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale des collectivités.

Considérant la nécessité, suite au renouvellement du conseil communautaire, de procéder à la désignation du représentant permanent de Bièvre Est au sein de la SPL, qui sera également le représentant à l'Assemblée spéciale.

M. Roger Valtat, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, propose au conseil communautaire de désigner :

- M. Antoine Reboul pour représenter Bièvre Est aux assemblées générales d'actionnaires d'Isère Aménagement, en qualité de porteur des actions.
- M. Antoine Reboul pour représenter Bièvre Est aux assemblées spéciales prévues à l'article 25 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances d'Isère Aménagement. Il sera garant du contrôle analogue de Bièvre Est sur Isère Aménagement, conformément à l'article 30 des statuts. Il pourra être amené à candidater comme représentant de l'Assemblée spéciale au sein du Conseil d'administration.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- M. Antoine Reboul pour représenter Bièvre Est aux assemblées générales d'actionnaires d'Isère Aménagement, en qualité de porteur des actions.
- M. Antoine Reboul pour représenter Bièvre Est aux assemblées spéciales prévues à l'article 25 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances d'Isère Aménagement. Il sera garant du contrôle analogue de Bièvre Est sur Isère Aménagement, conformément à l'article 30 des statuts. Il pourra être amené à candidater comme représentant de l'Assemblée spéciale au sein du Conseil d'administration.

3.3 Ressources humaines : Versement de la subvention à l'Amicale du personnel

Rapporteur : Mme Anne-Marie BRUN-BUISSON, Vice-présidente

- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 29 juin 2020 ;

Considérant qu'en février 2015, la communauté de communes avait adopté le principe du versement d'une subvention en faveur de l'Amicale du personnel afin d'accompagner cette initiative bénévole dans sa volonté de créer du lien entre les agents et fournir différents services.

Le montant de la subvention est fixée à 3 100 €.

Conformément à la législation comme le précise l'article R3262-14 du Code du Travail le montant de la ristourne correspondant aux chèques déjeuner perdus ou périmés sera reversé à l'Amicale du personnel. Pour 2019, le montant n'est à ce jour pas connu. Il sera notifié au mois d'octobre.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser le versement de la subvention à l'Amicale du personnel pour un montant de 3100 € ;
- D'approuver le reversement des chèques déjeuners perdus et périmés au titre de l'année 2019 à l'Amicale du personnel
- D'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de la subvention à l'Amicale du personnel pour un montant de 3100 € ;
- D'approuver le reversement des chèques déjeuners perdus et périmés au titre de l'année 2019 à l'Amicale du personnel
- D'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

4.FINANCES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

4.1 Finances : Approbation des comptes de gestion 2019

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1, L. 2343-2 ;

- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les comptes de gestion 2019 pour les budgets suivants :
 - Budget Principal
 - Budget Ordures Ménagères
 - Budget Eau potable

- Budget Assainissement collectif
- Budget SPANC
- Budget Immobilier d'Entreprise
- Budget ZA La Rossatière
- Budget ZA Le Champ d'Izeaux
- Budget ZA Les Chaumes
- Budget Parc d'Activité Bièvre Dauphine 2
- Budget Parc d'Activité Bièvre Dauphine 3
- Budget Zone Commerciale
- Budget La Bertine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver les comptes de gestion 2019 pour les budgets suivants :
 - Budget Principal
 - Budget Ordures Ménagères
 - Budget Eau potable
 - Budget Assainissement collectif
 - Budget SPANC
 - Budget Immobilier d'Entreprise
 - Budget ZA La Rossatière
 - Budget ZA Le Champ d'Izeaux
 - Budget ZA Les Chaumes
 - Budget Parc d'Activité Bièvre Dauphine 2
 - Budget Parc d'Activité Bièvre Dauphine 3
 - Budget Zone Commerciale
 - Budget La Bertine

4.2 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget Zone Commerciale

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-31, L. 2122-21 ;

-Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2019 approuvant le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019 ;

-Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 coïncident avec ceux du compte d'administratif, Lesquels peuvent se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses

CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
001 Résultat reporté d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées	143 028,30	143 028,30
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	653 400,00	458 058,00
Total Dépenses	796 428,30	601 086,30

Recettes

CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
001 Résultat reporté d'investissement	143 028,30	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	377 750,00	237 890,37
021 Virement de la section de fonctionnement		169 150,00
16 Emprunts et dettes assimilées	106 500,00	
Total Recettes	796 428,30	237 890,37

Résultat Investissement -363 195,93

FONCTIONNEMENT

Dépenses

CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
011 Charges à caractère général	275 650,00	60 938,22
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	377 750,00	237 890,37
023 Virement à la section d'investissement		169 150,00
Total Dépenses	822 550,00	298 828,59

Recettes

CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	653 400,00	458 058,00
70 Produits des sces, du domaine et ventes div.	169 150,00	
Total Recettes	822 550,00	458 058,00

Résultat Fonctionnement 159 229,41

Le Président ayant quitté la séance et le conseil communautaire siégeant sous la présidence de M. Philippe GLANDU, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget Zone Commerciale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget Zone Commerciale.

4.3 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget ZA Bièvre Dauphine 3

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-31, L. 2122-21 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2019 approuvant le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 coïncident avec ceux du compte d'administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	448 180,00	292 287,00
16 Emprunts et dettes assimilées	43 745,91	43 745,91
Total Dépenses	491 925,91	336 032,91
Résultat Investissement -126 718,21		

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
001 Résultat reporté d'investissement	33 564,01	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	199 140,00	199 132,80
021 Virement de la section de fonctionnement	8 480,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	10181,90	10 181,90
16 Emprunts et dettes assimilées	240 560,00	
Total Recettes	491 925,91	209 314,70

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
011 Charges à caractère général	249 040,00	42 810,45
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	199 140,00	199 132,80
023 Virement à la section d'investissement	8 480,00	
Total Dépenses	456 660,00	241 943,25

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	448 180,00	292 287,00
74 Dotations, subventions et participations	8 480,00	8 484,92
Total Recettes	456 660,00	300 771,92

Résultat Fonctionnement	58 828,67
--------------------------------	------------------

Le Président ayant quitté la séance et le conseil communautaire siégeant sous la présidence de M. Philippe GLANDU, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget ZA Bièvre Dauphine 3.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget ZA Bièvre Dauphine 3.

4.4 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget ZA La Bertine

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-31, L. 2122-21 ;
 - Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2019 approuvant le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019 ;

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 coïncident avec ceux du compte d'administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
001 Résultat reporté d'investissement		
010 Compte de stocks et encours		
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	153 590,00	100 304,91
16 Emprunts et dettes assimilées	87 348,91	
Total Dépenses	240 938,91	100 304,91

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
001 Résultat reporté d'investissement	87 348,91	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	148 340,00	12 956,00
16 Emprunts et dettes assimilées	5 250,00	
Total Recettes	240 938,91	12 956,00

Résultat Investissement -87 348,91

FUNCTIONNEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
002 Résultat reporté de fonctionnement	52,08	
011 Charges à caractère général	5 250,00	3 652,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	148 340,00	12 956,00
Total Dépenses	153 642,08	16 608,00

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	153 590,00	100 304,91
077 Produits exceptionnels	52,08	
Total Recettes	153 642,08	100 304,91

Résultat Fonctionnement 83 696,91

Le Président ayant quitté la séance et le conseil communautaire siégeant sous la présidence de M. Philippe GLANDU, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget ZA La Bertine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget ZA La Bertine.

4.5 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget Principal

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-31, L. 2122-21 ;
 -Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2019 approuvant le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019 ;
 -Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 coïncident avec ceux du compte d'administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
020 Dépenses imprévues	168 449,65	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 800,00	16 619,00
16 Emprunts et dettes assimilées	171 730,00	171 211,50
20 Immobilisations incorporelles	369 527,93	127 843,20
204 Subventions d'équipement versées	461 000,00	185 475,00
21 Immobilisations corporelles	1 130 727,11	313 154,55
23 Immobilisations en cours	3 545 004,48	717 448,00
27 Autres immobilisations financières	398 770,00	
45 Opérations pour compte de tiers	14 230,00	13 946,79
Total Dépenses	6 276 239,17	1 545 698,04

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
001 Résultat reporté d'investissement	623 150,17	
021 Virement de la section de fonctionnement	412 760,00	
024 Produits de cessions	8,00	200 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	770 012,00	462 926,80
10 Dotations, fonds divers et réserves	970 000,00	709 094,43
13 Subventions d'investissement	1 322 189,00	138 217,44
16 Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	50,00
20 Immobilisations incorporelles		2 194,80
27 Autres immobilisations financières	1 566 650,00	740 172,12
45 Opérations pour compte de tiers	11 470,00	11 186,79
Total Recettes	6 276 239,17	2 263 842,38

Résultat Investissement	718 144,34
--------------------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
011 Charges à caractère général	1 898 103,42	1 552 928,88
012 Charges de personnel et frais assimilés	4 090 080,00	4 024 481,26
014 Atténuations de produits	3 522 300,00	3 495 983,31
022 Dépenses imprévues	55 627,00	
023 Virement à la section de fonctionnement	412 760,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	552 360,00	662 926,80
65 Autres charges de gestion courante	566 190,00	428 936,85
66 Charges financières	51 500,00	49 160,46
67 charges exceptionnelles	180 510,00	180 105,62
Total Dépenses	11 289 430,42	10 394 523,18

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
002 Résultat reporté de fonctionnement	1 006 275,42	
013 Atténuations de charges	1 26 270,00	147 791,50
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 800,00	16 619,00
70 Produits des sces, du domaine et ventes div.	1 155 590,00	1 077 132,01
73 Impôts et taxes	6 167 815,00	6 446 358,15
74 Dotations, subventions et participations	2 795 730,00	2 796 688,95
75 Autres produits de gestion courante		2 355,85
77 Produits exceptionnels	20 950,00	263 421,82
Total Recettes	11 289 430,42	10 750 367,28

Résultat Fonctionnement	355 844,10
--------------------------------	-------------------

Le Président ayant quitté la séance et le conseil communautaire siégeant sous la présidence de M. Philippe GLANDU, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget Principal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget Principal.

4.6 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget Ordures Ménagères

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-31, L. 2122-21 ;

-Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2019 approuvant le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019 ;

-Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 coïncident avec ceux du compte d'administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 315,00	30 283,00
16 Emprunts et dettes assimilées	26 300,00	26 263,85
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00	
21 Immobilisations corporelles	224 496,16	138 966,29
Total Dépenses	291 111,16	195 513,14

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
001 Résultat reporté d'investissement	177 911,16	
021 Virement de la section de fonctionnement		113 199,05
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 200,00	5 435,27
10 Dotations, fonds divers et réserves		
Total Recettes	291 111,16	118 634,32

Résultat Investissement -76 878,82

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
011 Charges à caractère général	2 304 779,82	2 300 245,60
012 Charges de personnel et frais assimilés	353 477,60	333 103,91
023 Virement à la section de fonctionnement		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 200,00	113 199,05
65 Autres charges de gestion courante	22 500,00	18 548,90
66 Charges financières	8 700,00	7 628,99
67 charges exceptionnelles	25 000,00	18 139,66
Total Dépenses	2 827 657,42	2 790 866,11

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
002 Résultat reporté de fonctionnement	100 992,42	
013 Atténuations de charges	24 000,00	24 766,31
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 315,00	30 283,00
70 Produits des sces, du domaine et ventes div.	2 625 450,00	2 624 752,66
74 Dotations, subventions et participations		
75 Autres produits de gestion courante	43 000,00	29 029,83
77 Produits exceptionnels	3 900,00	6 884,10
Total Recettes	2 827 657,42	2 745 715,90

Résultat fonctionnement -75 150,21

Le Président ayant quitté la séance et le conseil communautaire siégeant sous la présidence de M. Philippe GLANDU, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget Ordures Ménagères.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget Ordures Ménagères.

4.7 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget Eau potable

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-31, L. 2122-21 ;

-Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2019 approuvant le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019 ;

-Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 coïncident avec ceux du compte d'administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019	CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 605,00	180 958,53	001 Résultat reporté d'investissement	1 418 372,92	
16 Emprunts et dettes assimilés	372 660,00	364 425,44	021 Virement de la section de fonctionnement	931 342,16	
20 Immobilisations incorporelles	224 540,00	119 771,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	322 420,00	11 473,46
21 Immobilisations corporelles	706 647,16	400 359,73	10 Dotations, fonds divers et réserves	337 157,08	530 550,54
23 Immobilisations en cours	2 400 520,00	1 260 177,94	13 Subventions d'investissement	207 000,00	298 186,00
27 Autres immobilisations financières	80 620,00	80 615,66	16 Emprunts et dettes assimilés	754 300,00	80 615,66
Total Dépenses	3 970 592,16	2 406 308,30	Total Recettes	3 970 592,16	920 825,65
Résultat Investissement			-1 485 482,65		

EXPLOITATION					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019	CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
011 Charges à caractère général	813 924,00	787 451,11	002 Résultat reporté de fonctionnement	153 557,16	
014 Atténuations de produits	251 576,00	251 576,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 605,00	180 958,53
023 Virement à la section de fonctionnement	931 342,16		70 Produits des sces, du domaine et ventes div.	2 240 500,00	2 008 563,13
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	322 420,00	11 473,46	075 Autres produits de gestion courante	31 000,00	80 993,47
065 Autres charges de gestion courante	25 000,00	4 988,59	76 Produits financiers	22 500,00	
066 Charges financières	171 200,00	170 083,71	077 Produits exceptionnels	9 300,00	401 603,34
067 charges exceptionnelles	127 000,00	123 586,39	Total Recettes	2 642 462,16	2 672 118,47
Total Dépenses	2 642 462,16	1 349 159,26	Résultat Exploitation		
			1 322 959,21		

Le Président ayant quitté la séance et le conseil communautaire siégeant sous la présidence de M. Philippe GLANDU, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget Eau potable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget Eau potable.

4.8 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget Assainissement Collectif

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-31, L. 2122-21 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2019 approuvant le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 coïncident avec ceux du compte d'administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019	CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
020 Dépenses imprévues			001 Résultat reporté d'investissement	292 407,08	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 812,00	31 131,01	021 Virement de la section de fonctionnement	346 442,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	381 920,00	366 858,34	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 670,00	245 669,87
20 Immobilisations incorporelles	358 425,00	152 031,12	10 Dotations, fonds divers et réserves	850 300,00	856 911,71
21 Immobilisations corporelles	423 495,00	324 847,50	13 Subventions d'investissement	268 410,00	493 046,21
23 Immobilisations en cours	1 030 487,08	667 924,83	16 Emprunts et dettes assimilées	371 910,00	88 016,74
			20 Immobilisations corporelles		6 400,00
Total Dépenses	2 375 139,08	1 542 792,80	Total Recettes	2 375 139,08	1 690 044,53
			Résultat Investissement	147 251,73	

EXPLOITATION

Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019	CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
011 Charges à caractère général	922 400,00	872 370,25	002 Résultat reporté de fonctionnement	341 516,36	
014 Atténuations de produits	112 600,00	112 548,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 812,00	31 131,01
023 Virement à la section de fonctionnement	346 442,00		70 Produits des sces, du domaine et ventes div.	1 540 000,00	1 647 109,65
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 670,00	245 669,87	75 Autres produits de gestion courante		55 368,26
065 Autres charges de gestion courante	221 000,00	211 837,54	77 Produits exceptionnels	161 200,00	303 283,22
66 Charges financières	188 000,00	180 011,13			
67 charges exceptionnelles	187 416,36	175 410,23			
Total Dépenses	2 223 528,36	1 797 847,02	Total Recettes	2 223 528,36	2 036 892,14
			Résultat d'exploitation	239 045,12	

Le Président ayant quitté la séance et le conseil communautaire siégeant sous la présidence de M. Philippe GLANDU, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget Assainissement Collectif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget Assainissement Collectif.

4.9 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget SPANC

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-31, L. 2122-21 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2019 approuvant le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 coïncident avec ceux du compte d'administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 626,36	
21 Immobilisations corporelles	73,64	
45 Opérations pour compte de tiers	15 000,00	2 657,00
Total Dépenses	16 700,00	2 657,00

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
001 Résultat reporté d'investissement		
021 Virement de la section de fonctionnement	1 200,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves		1 626,36
45 Opérations pour compte de tiers	15 000,00	10 227,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00	421,00
Total Recettes	16 700,00	12 274,36

Résultat Investissement	9 617,36
--------------------------------	-----------------

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00	421,00
011 Charges à caractère général	69 360,15	31 097,49
023 Virement à la section d'investissement	1 200,00	
65 Autres charges de gestion courante	200,00	96,91
67 Charges exceptionnelles	700,00	612,67
Total Dépenses	71 960,15	32 228,07

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
002 Résultat reporté de fonctionnement	37 580,15	
70 Produits des sces, du domaine et ventes div.	33 400,00	34 687,46
74 Dotations, subventions et participations	500,00	500,00
77 Produits exceptionnels	500,00	146,00
Total Recettes	71 960,15	35 333,46

Résultat Fonctionnement	3 105,39
--------------------------------	-----------------

Le Président ayant quitté la séance et le conseil communautaire siégeant sous la présidence de M. Philippe GLANDU, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget SPANC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

4.10 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget Immobilier d'Entreprise

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-31, L. 2122-21 ;

-Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2019 approuvant le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019 ;

-Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 coïncident avec ceux du compte d'administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
001 Résultat reporté d'investissement	24 397,66	
16 Emprunts et dettes assimilées	20 334,80	19 636,85
Total Dépenses	44 732,26	19 636,85

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 300,00	18 300,00
021 Virement de la section de fonctionnement	205,8	
16 Emprunts et dettes assimilées	26 226,46	737,20
Total Recettes	44 732,26	19 037,20

Résultat Investissement	-599,65
--------------------------------	----------------

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
002 Résultat reporté de fonctionnement	8 103,37	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 300,00	18 300,00
023 Virement à la section d'investissement	205,80	
011 Charges à caractère général	7 024,52	6 642,56
66 Charges financières	7 100,00	6 652,93
Total Dépenses	40 733,69	31 795,49

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
75 Autres produits de gestion courante	32 630,32	34 801,30
76 Produits financiers		27,54
077 Produits exceptionnels	8 103,37	
Total Recettes	40 733,69	34 828,84

Résultat fonctionnement	3 033,35
--------------------------------	-----------------

Le Président ayant quitté la séance et le conseil communautaire siégeant sous la présidence de M. Philippe GLANDU, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget Immobilier d'Entreprise.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget Immobilier d'Entreprise.

4.11 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget ZA La Rossatière

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-31, L. 2122-21 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2019 approuvant le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019 ;

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 coïncident avec ceux du compte d'administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Budget Primitif 2019	CA 2019
CHAPITRE			
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		278 430,00	110 035,00
16 Emprunts et dettes assimilées		191 427,91	103 397,91
Total Dépenses		469 857,91	213 432,91

Recettes			
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019	
001 Résultat reporté d'investissement	103 397,91		
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	269 190,00		221 962,82
021 Virement de la section de fonctionnement	97 270,00		
Total Recettes	469 857,91		221 962,82

Résultat Investissement	8 529,91
--------------------------------	-----------------

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Budget Primitif 2019	CA 2019
CHAPITRE			
002 Résultat reporté de fonctionnement		5 992,87	
011 Charges à caractère général		9 240,00	4 480,12
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		269 190,00	221 962,82
023 Virement à la section d'investissement		97 270,00	
Total Dépenses		381 692,87	226 442,94

Recettes			
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	278 430,00		110 035,00
70 Produits des sces, du domaine et ventes div.	97 270,00		29 725,00
77 Produits exceptionnels	5 992,87		
Total Recettes	381 692,87		139 760,00

Résultat Fonctionnement	-86 682,94
--------------------------------	-------------------

Le Président ayant quitté la séance et le conseil communautaire siégeant sous la présidence de M. Philippe GLANDU, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget ZA La Rossatière.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget ZA La Rossatière.

4.12 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget ZA Le Grand Champ d'Izeaux

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-31, L. 2122-21 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2019 approuvant le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 coïncident avec ceux du compte d'administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
001 Résultat reporté d'investissement	499,99	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	171 660,00	171 035,00
16 Emprunts et dettes assimilées	125 420,00	
Total Dépenses	297 579,99	171 035,00

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	148 160,00	148 159,33
021 Virement de la section de fonctionnement	149 419,99	
Total Recettes	297 579,99	148 159,33

Résultat Investissement -22 875,67

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
002 Résultat reporté de fonctionnement	90 205,00	
011 Charges à caractère général	500,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	148 160,00	148 159,33
023 Virement à la section d'investissement	149 419,99	
Total Dépenses	388 284,99	148 159,33

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	171 660,00	171 035,00
70 Produits des sces, du domaine et ventes div.	125 920,00	79 100,00
77 Produits exceptionnels	90 704,99	
Total Recettes	388 284,99	250 135,00

Résultat Fonctionnement 101 975,67

Le Président ayant quitté la séance et le conseil communautaire siégeant sous la présidence de M. Philippe GLANDU, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget ZA Le Grand Champ d'Izeaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget ZA Le Grand Champ d'Izeaux.

4.13 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget ZA Les Chaumes

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-31, L. 2122-21 ;

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2019 approuvant le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019 ;

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 coïncident avec ceux du compte d'administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	494 320,00	34 699,11
16 Emprunts et dettes assimilées	58 202,67	
Total Dépenses	552 522,67	34 699,11

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
001 Résultat reporté d'investissement	58 202,67	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 390,00	5 701,54
16 Emprunts et dettes assimilées	22 060,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	430 870,00	
Total Recettes	552 522,67	5 701,54

Résultat Investissement -28 997,57

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
002 Résultat de fonctionnement reporté	404,00	
011 Charges à caractère général	47 830,00	6 903,60
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 390,00	5 701,54
023 Virement à la section d'investissement	430 870,00	
Total Dépenses	520 494,00	12 605,14

Recettes		
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	494 320,00	34 699,11
70 Produits des sces, du domaine et ventes div.	19 980,00	
77 Produits exceptionnels	6 194,00	
Total Recettes	520 494,00	34 699,11

Résultat Fonctionnement 22 093,97

Le Président ayant quitté la séance et le conseil communautaire siégeant sous la présidence de M. Philippe GLANDU, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget ZA Les Chaumes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget ZA Les Chaumes.

4.14 Finances : Approbation du compte administratif 2019 – Budget ZA Bièvre Dauphine

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-31, L. 2122-21 ;

-Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2019 approuvant le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019 ;

-Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 coïncident avec ceux du compte d'administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT					
Dépenses		Recettes			
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019	CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
010 Compte de stocks et encours			001 Résultat reporté d'investissement	703 984,16	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 066 530,00	1 717 612,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 693 860,00	982 583,09
16 Emprunts et dettes assimilées	917 471,12	450 000,00	021 Virement de la section de fonctionnement	472 080,00	
			10 Dotations, fonds divers et réserves	114 076,96	114 076,96
Total Dépenses	2 984 001,12	2 167 612,00	Total Recettes	2 984 001,12	1 096 660,05
Résultat Investissement		-1 070 951,95			
FONCTIONNEMENT					
Dépenses		Recettes			
CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019	CHAPITRE	Budget Primitif 2019	CA 2019
011 Charges à caractère général	477 670,00	375 603,72	002 Résultat reporté de fonctionnement	105 000,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 693 860,00	982 583,09	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 066 530,00	1 717 612,00
023 Virement à la section d'investissement	472 080,00		70 Produits des sces, du domaine et ventes div.	472 080,00	95 095,00
			74 Dotations, subventions et participations		1 000,00
			77 Produits exceptionnels		1 380,00
Total Dépenses	2 643 610,00	1 358 186,81	Total Recettes	2 643 610,00	1 815 087,00
Résultat Fonctionnement		456 900,19			

Le Président ayant quitté la séance et le conseil communautaire siégeant sous la présidence de M. Philippe GLANDU, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget ZA Bièvre Dauphine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2019 du Budget ZA Bièvre Dauphine.

4.15 Finances : Reprise et affectation définitives des résultats 2019

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu l'article 231 I-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la proposition de vote des comptes administratifs 2019 ;
- Vu la proposition d'approbation des comptes de gestion 2019 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Les instructions comptables M14 et M49 disposent que les résultats de l'exercice précédent sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. Néanmoins, l'article L231 I-5 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent au moment du vote du budget primitif.

Par délibération en date du 24 février 2020, le conseil communautaire a procédé à une reprise anticipée des résultats dans son budget primitif 2020 pour le budget principal et les budgets Eau potable, Assainissement collectif, SPANC et Ordures Ménagères.

Après l'approbation des comptes administratifs 2019, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats. Il est donc proposé de reprendre et d'affecter définitivement les résultats constatés aux comptes administratifs 2019 pour les budgets ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL			
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2019		Investissement	fonctionnement
	Recettes 2019	2 263 842,38	10 750 367,28
	Dépenses 2019	1 545 698,04	10 394 523,18
	Résultat de l'exercice	718 144,34	355 844,10
	Résultat antérieur 2018	623 150,17	1 006 275,42
	Solde d'exécution	1 341 294,51	1 362 119,52
PROPOSITION DE REPRISE ET D'AFFECTION AU BUDGET 2020			
		Dépenses	Recettes
	001 Résultat d'investissement reporté		1 341 294,51
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		283 816,27
	002 Résultat de fonctionnement reporté		1 078 303,25

BUDGET ORDURES MENAGERES			
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2019		Investissement	Exploitation
	Recettes 2019	118 634,32	2 715 715,90
	Dépenses 2019	195 513,14	2 790 866,11
	Résultat de l'exercice	-76 878,82	-75 150,21
	Résultat antérieur 2018	177 911,16	100 992,42
	Solde d'exécution	101 032,34	25 842,21
PROPOSITION DE REPRISE ET D'AFFECTION AU BUDGET 2020			
		Dépenses	Recettes
	001 Résultat d'investissement reporté		101 032,34
	002 Résultat de fonctionnement reporté		25 842,21

BUDGET EAU POTABLE			
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2019		Investissement	Exploitation
	Recettes 2019	920 825,65	2 672 118,47
	Dépenses 2019	2 406 308,30	1 349 159,26
	Résultat de l'exercice	-1 485 482,65	1 322 959,21
	Résultat antérieur 2018	1 418 372,92	153 557,16
	Solde d'exécution	-67 109,73	1 476 516,37
PROPOSITION DE REPRISE ET D'AFFECTATION AU BUDGET 2020			
		Dépenses	Recettes
	001 Résultat d'investissement reporté	67 109,73	
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		1 147 928,91
	002 Résultat de fonctionnement reporté		328 587,46

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2019		Investissement	Exploitation
	Recettes 2019	1 690 044,53	2 036 892,14
	Dépenses 2019	1 542 792,80	1 797 847,02
	Résultat de l'exercice	147 251,73	239 045,12
	Résultat antérieur 2018	292 407,08	341 516,36
	Solde d'exécution	439 658,81	580 561,48
PROPOSITION DE REPRISE ET D'AFFECTATION AU BUDGET 2020			
		Dépenses	Recettes
	001 Résultat d'investissement reporté		439 658,81
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		105 057,97
	002 Résultat de fonctionnement reporté		475 503,51

BUDGET SPANC			
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2019		Investissement	Exploitation
	Recettes 2019	12 274,36	35 333,46
	Dépenses 2019	2 657,00	32 228,07
	Résultat de l'exercice	9 617,36	3 105,39
	Résultat antérieur 2018	-1 626,36	37 560,15
	Solde d'exécution	7 991,00	40 665,54
PROPOSITION DE REPRISE ET D'AFFECTATION AU BUDGET 2020			
		Dépenses	Recettes
	001 Résultat d'investissement reporté		7 991,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté		40 665,54

BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES		
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2019		
	Investissement	fonctionnement
Recettes 2019	19 037,20	34 828,84
Dépenses 2019	19 636,85	31 795,49
Résultat de l'exercice	-599,65	3 033,35
Résultat antérieur 2018	-24 397,66	-8 103,37
Solde d'exécution	-24 997,31	-5 070,02
PROPOSITION DE REPRISE ET D'AFFECTION AU BUDGET 2020		
	Dépenses	Recettes
001 Résultat d'investissement reporté	24 997,31	
002 Résultat de fonctionnement reporté	5 070,02	

ZA LA ROSSATIERE		
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2019		
	Investissement	fonctionnement
Recettes 2019	221 962,82	139 760,00
Dépenses 2019	213 432,91	226 442,94
Résultat de l'exercice	8 529,91	-86 682,94
Résultat antérieur 2018	103 397,91	-5 992,87
Solde d'exécution	111 927,82	-92 675,81
PROPOSITION DE REPRISE ET D'AFFECTION AU BUDGET 2020		
	Dépenses	Recettes
001 Résultat d'investissement reporté		111 927,82
002 Résultat de fonctionnement reporté	92 675,81	

ZA GRAND CHAMP IZEAUX		
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2019		
	Investissement	fonctionnement
Recettes 2019	148 159,33	250 135,00
Dépenses 2019	171 035,00	148 159,33
Résultat de l'exercice	-22 875,67	101 975,67
Résultat antérieur 2018	-499,99	-90 205,00
Solde d'exécution	-23 375,66	11 770,67
PROPOSITION DE REPRISE ET D'AFFECTION AU BUDGET 2020		
	Dépenses	Recettes
001 Résultat d'investissement reporté	23 375,66	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		11 770,67
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00

ZA LES CHAUMES		
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2019		
	Investissement	fonctionnement
Recettes 2019	5 701,54	34 699,11
Dépenses 2019	34 699,11	12 605,14
Résultat de l'exercice	-28 997,57	22 093,97
Résultat antérieur 2018	58 202,57	-404,00
Solde d'exécution	29 205,00	21 689,97
PROPOSITION DE REPRISE ET D'AFFECTATION AU BUDGET 2020		
	Dépenses	Recettes
001 Résultat d'investissement reporté		29 205,00
002 Résultat de fonctionnement reporté		21 689,97

PARC D'ACTIVITE BIEVRE DAUPHINE 2		
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2019		
	Investissement	fonctionnement
Recettes 2019	1 096 660,05	1 815 087,00
Dépenses 2019	2 167 612,00	1 358 186,81
Résultat de l'exercice	-1 070 951,95	456 900,19
Résultat antérieur 2018	703 984,16	104 999,60
Solde d'exécution	-366 967,79	561 899,79
PROPOSITION DE REPRISE ET D'AFFECTATION AU BUDGET 2020		
	Dépenses	Recettes
001 Résultat d'investissement reporté	366 967,79	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		366 967,79
002 Résultat de fonctionnement reporté		194 932,00

PARC D'ACTIVITE BIEVRE DAUPHINE 3		
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2019		
	Investissement	fonctionnement
Recettes 2019	209 314,70	300 771,92
Dépenses 2019	336 032,91	241 943,25
Résultat de l'exercice	-126 718,21	58 828,67
Résultat antérieur 2018	33 564,01	
Solde d'exécution	-93 154,20	58 828,67
PROPOSITION DE REPRISE ET D'AFFECTATION AU BUDGET 2020		
	Dépenses	Recettes
001 Résultat d'investissement reporté	93 154,20	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		58 828,67
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00

ZONE COMMERCIALE			
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2019		Investissement	fonctionnement
	Recettes 2019	237 890,37	458 058,00
	Dépenses 2019	601 086,30	298 828,59
	Résultat de l'exercice	-363 195,93	159 229,41
	Résultat antérieur 2018	143 028,30	0,00
	Solde d'exécution	-220 167,63	159 229,41
PROPOSITION DE REPRISE ET D'AFFECTATION AU BUDGET 2020			
		Dépenses	Recettes
001	Résultat d'investissement reporté	220 167,63	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		159 229,41
002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00

ZA LA BERTINE			
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2019		Investissement	fonctionnement
	Recettes 2019	12 956,00	100 304,91
	Dépenses 2019	100 304,91	16 608,00
	Résultat de l'exercice	-87 348,91	83 696,91
	Résultat antérieur 2018	87 348,91	-52,08
	Solde d'exécution	0,00	83 644,83
PROPOSITION DE REPRISE ET D'AFFECTATION AU BUDGET 2020			
		Dépenses	Recettes
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		83 644,83

Il est proposé au conseil communautaire :

- De valider la reprise des résultats de l'exercice 2019 ;
- De procéder à l'affectation des résultats conformément aux tableaux de reprises ci-dessus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider la reprise des résultats de l'exercice 2019 ;
- De procéder à l'affectation des résultats conformément aux tableaux de reprises ci-dessus.

4.16 Finances : Décision modificative n°1 du Budget principal 2020

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Il est présenté le projet de décision modificative n°1 du budget principal. Cette décision modificative a pour objet de prévoir les crédits budgétaires des opérations relatives à la reprise et à l'affectation des résultats 2019 et réajustements de crédits.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Direction	Service	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté					
Nature 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement	MG	ADM1		-8 344,96	Reprise des résultats au BP 2020 surestimée
Nature 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement	MG	ADM1		-283 816,27	Affectation du résultat
Chapitre 022 - Dépenses imprévues					
Nature 022 - Dépenses imprévues	MG	ADM1	-399 132,06		Pour équilibre
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles					
Nature 678 - Autres charges exceptionnelles	DEVE ECO	ECO	14 295,02		Budget Immobilier d'entreprise
Nature 678 - Autres charges exceptionnelles	DEVE ECO	ECO	92 675,81		Budget La Rossatière
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			-292 161,23	-292 161,23	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Direction	Service	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement	MG	ADM1		8 373,45	Reprise des résultats au BP 2020 sous estimée
Chapitre 020 - Dépenses imprévues					
Nature 020 - Dépenses imprévues	MG	ADM1	280 261,49		Pour équilibre
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves					
Nature 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	MG	ADM1		283 816,27	Affectation des résultats 2019
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées					
Nature 204141 - Biens mobiliers, matériels et études	DEVE ECO	ZA	44 260,00		Fonds de concours pour travaux ZA La Bertine
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles					
Nature 2152 - Installations de voirie	DEVE ECO	ZA	40 000,00		Modification imputation
Chapitre 23 - Immobilisations en cours					
Nature 2315 - Installations, matériel et outillage technique	DEVE ECO	ZA	-40 000,00		Crédits imputés au 2152
Nature 2315 - Installations, matériel et outillage technique	DEVE ECO	ZA	-44 260,00		Crédits imputés au 204141
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières					
Nature 276351 - Créances GFP de rattachement	DEV ECO	ECO	46 192,31		Budget Immobilier d'entreprise
Nature 276351 - Créances GFP de rattachement	DEV ECO	ZA	-18 250,00		Budget Les Chaumes
Nature 276351 - Créances GFP de rattachement	DEV ECO	ZA		10 955,00	Budget Les Chaumes
Nature 276351 - Créances GFP de rattachement	DEV ECO	ZA	11 604,99		Budget Le Champ Izeaux
Nature 276351 - Créances GFP de rattachement	DEV ECO	ZA	34 325,53		Budget Parc d'Activité Bièvre Dauphine 3
Nature 276351 - Créances GFP de rattachement	DEV ECO	ZA	60 938,22		Budget Zone Commerciale
Nature 276351 - Créances GFP de rattachement	DEV ECO	ZA		111 927,82	Budget La Rossatière
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			415 072,54	415 072,54	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter la décision modificative n° I du Budget Principal 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la décision modificative n° I du Budget Principal 2020.

4.17 Finances : Décision modificative n° I du Budget Ordures Ménagères 2020

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Il est présenté le projet de décision modificative n° I du Budget Ordures Ménagères. Cette décision modificative a pour objet de prévoir les crédits budgétaires des opérations relatives à la reprise et à l'affectation des résultats 2019 et à la régularisation de crédits votés au budget 2020.

SECTION D'EXPLOITATION

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté			
Nature 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement		-7 344,97	Reprise des résultats au BP 2020 surestimée
Chapitre 011- Charges à caractère général			
Nature 611- Prestations de service	-7 290,97		Pour équilibre
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
Nature 6811 - Dotation aux amortissements	-54,00		Erreur de frappe inversion de chiffres
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	-7 344,97	-7 344,97	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter la décision modificative n° I du Budget Ordures Ménagères 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la décision modificative n° I du Budget Ordures Ménagères 2020.

4.18 Finances : Décision modificative n° I du Budget Eau potable 2020

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Il est présenté le projet de décision modificative n° I du budget Eau potable. Cette décision modificative a pour objet de prévoir les crédits budgétaires des opérations relatives à la reprise et à l'affectation des résultats 2019.

SECTION D'EXPLOITATION

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté			
Nature 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement		323 478,33	Reprise des résultats au BP 2020 sous estimée
Nature 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement		-1 147 928,91	Affectation des résultats à l'investissement
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-824 450,58		
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	-824 450,58	-824 450,58	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Nature 001 - Excédent antérieur reporté d'investissement		-32 276,77	Reprise des résultats au BP 2020 surestimée
Nature 001 - Excédent antérieur reporté d'investissement	67 109,73		Reprise des résultats antérieurs
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves			
Nature 1068 - Autres réserves		1 147 928,91	Excédent de fonctionnement capitalisé
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		-824 450,58	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles			
Nature 215312 - Réseaux adduction eau- PPI	224 091,83		Pour équilibre
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	291 201,56	291 201,56	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget Eau potable 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget Eau potable 2020.

4.19 Finances : Décision modificative n°1 du Budget Assainissement Collectif 2020

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Il est présenté le projet de décision modificative n°1 du budget Assainissement Collectif. Cette décision modificative a pour objet de prévoir les crédits budgétaires des opérations relatives à la reprise et à l'affectation des résultats 2019.

SECTION D'EXPLOITATION

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté			
Nature 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement		-208 564,67	Reprise des résultats au BP 2020 surestimée
Nature 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement		-105 057,97	Affectation des résultats
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-313 622,64		Diminution de l'autofinancement
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante			
Nature 658 - Charges diverses de gestion courante			Mandat rejeté en 2018 imputation incorrecte (SILARIV)
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles			
Nature 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs			Ajustement crédits suite aux nombres d'annulation
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	-313 622,64	-313 622,64	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Nature 001 - Excédent antérieur reporté d'investissement		223 729,74	Reprise des résultats au BP 2020 sous estimée
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves			
Nature 1068 - Autres réserves		105 057,97	Excédent de fonctionnement capitalisé
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		-313 622,64	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles			
Nature 2157 - Agencements et aménagements matériels et outillages	15 165,07		Pour équilibre
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	15 165,07	15 165,07	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget Assainissement Collectif 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget Assainissement Collectif 2020.

4.20 Finances : Décision modificative n°1 du Budget SPANC 2020

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Il est présenté le projet de décision modificative n°1 du budget SPANC. Cette décision modificative a pour objet de prévoir les crédits budgétaires des opérations relatives à la reprise et à l'affectation des résultats 2019.

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté			
Nature 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement		4 686,23	Reprise des résultats au BP 2020 sous estimée
Chapitre 011- Charges à caractère général			
Nature 6287 - Remboursements de frais	4 686,23		Pour équilibre
TOTAL SECTION EXPLOITATION	4 686,23	4 686,23	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Nature 001 - Excédent antérieur reporté d'investissement		216,00	Reprise des résultats au BP 2020 sous estimée
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles			
Nature 21562 - Service d'assainissement	216,00		Pour équilibre
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	216,00	216,00	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget SPANC 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget SPANC 2020.

4.21 Finances : Décision modificative n° I du Budget Immobilier d'Entreprise 2020

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Il est présenté le projet de décision modificative n° I du budget Immobilier d'Entreprise. Cette décision modificative a pour objet de prévoir les crédits budgétaires des opérations relatives à la reprise et à l'affectation des résultats 2019, à la régularisation de crédits votés au budget 2020 et aux réajustements de crédits pour équilibre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté			
Nature 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement	5 070,02		
Chapitre 67 - Dépenses exceptionnelles			
Nature 673 - Annulant de titres sur exercice antérieur	235,00		
Chapitre 77 - Produits exceptionnels			
Nature 7788 - Produits exceptionnels divers		14 295,02	Passerelle BP aux Budgets Annexes
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	5 305,02	14 295,02	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Nature 001 - Excédent antérieur reporté d'investissement	24 997,31		
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			
Nature 168751 - Autres emprunts GFP de rattachement		46 192,31	Passerelle BP aux budgets annexes
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	24 997,31	46 192,31	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget Immobilier d'Entreprise 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget Immobilier d'Entreprise 2020.

4.22 Finances : Décision modificative n° I du Budget ZA La Rossatière 2020

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Il est présenté le projet de décision modificative n° I du budget ZA La Rossatière. Cette décision modificative a pour objet de prévoir les crédits budgétaires des opérations relatives à la reprise et à l'affectation des résultats 2019 et réajustements de crédits pour équilibre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté			
Nature 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement	92 675,81		Affectation du résultat
Chapitre 77 - Produits exceptionnels			
Nature 7788 - Produits exceptionnels divers		92 675,81	Passerelle BP aux Budgets Annexes
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	92 675,81	92 675,81	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Nature 001 - Excédent antérieur reporté d'investissement		111 927,82	Affectation du résultat
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			
Nature 168751 - Autres emprunts GFP de rattachement	111 927,82		Remboursement avance BP
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	111 927,82	111 927,82	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget ZA La Rossatière 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget ZA La Rossatière 2020.

4.23 Finances : Décision modificative n° I du Budget ZA Le Grand Champ d'Izeaux 2020

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Il est présenté le projet de décision modificative n° I du budget ZA Le Champ d'Izeaux. Cette décision modificative a pour objet de prévoir les crédits budgétaires des opérations relatives à la reprise et à l'affectation des résultats 2019 et réajustements de crédits pour équilibre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Nature 001 - Excédent antérieur reporté d'investissement	23 375,66		Reprise du résultat 2019
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves			
Nature 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		11 770,67	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			
Nature 168751 - Autres emprunts GFP de rattachement		11 604,99	Passerelle BP aux budgets annexes
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	23 375,66	23 375,66	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget ZA Le Champ d'Izeaux 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget ZA Le Champ d'Izeaux 2020.

4.24 Finances : Décision modificative n° I du Budget ZA Les Chaumes

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Il est présenté le projet de décision modificative n° I du budget ZA Les Chaumes. Cette décision modificative a pour objet de prévoir les crédits budgétaires des opérations relatives à la reprise et à l'affectation des résultats 2019 et réajustements de crédits pour équilibre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté			
Nature 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement		21 689,97	Affectation du résultat
Chapitre 011 - Charges à caractère général			
Nature 6045 - Achats d'étude et prestations de services	21 689,97		Pour équilibre
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	21 689,97	21 689,97	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Nature 001 - Excédent antérieur reporté d'investissement		29 205,00	Affectation du résultat
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			
Nature 168751 - Autres emprunts GFP de rattachement		-18 250,00	Passerelle BP aux budgets annexes
Nature 168751 - Autres emprunts GFP de rattachement	10 955,00		Remboursement avance BP
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	10 955,00	10 955,00	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget ZA Les Chaumes 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget ZA Les Chaumes 2020.

4.25 Finances : Décision modificative n°1 du Budget Parc d'Activité Bièvre Dauphine 2 2020

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Il est présenté le projet de décision modificative n°1 du budget Parc d'Activité Bièvre Dauphine 2. Cette décision modificative a pour objet de prévoir les crédits budgétaires des opérations relatives à la reprise et à l'affectation des résultats 2019 et réajustement de crédits pour équilibre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté			
Nature 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement		561 899,79	Reprise des résultats
Nature 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement		-366 967,79	Affectation du résultat
Chapitre 011- Charges à caractère général			
Nature 605 - Achat de matériel, équipements et travaux	194 932,00		Pour équilibre
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	194 932,00	194 932,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Nature 001 - Excédent antérieur reporté d'investissement	366 967,79		Affectation du résultat
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves			
Nature 1068 - Résultat de fonctionnement capitalisé		366 967,79	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	366 967,79	366 967,79	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget Parc d'Activité Bièvre Dauphine 2 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget Parc d'Activité Bièvre Dauphine 2 2020.

4.26 Finances : Décision modificative n°1 du Budget Parc d'Activité Bièvre Dauphine 3 2020

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Il est présenté le projet de décision modificative n°1 du budget Parc d'Activité Bièvre Dauphine 3. Cette décision modificative a pour objet de prévoir les crédits budgétaires des opérations relatives à la reprise et à l'affectation des résultats 2019 et réajustements de crédits pour équilibre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Nature 001 - Excédent antérieur reporté d'investissement	93 154,20		Reprise des résultats 2019
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves			
Nature 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		58 828,67	Affectation du résultat
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			
Nature 168751 - Autres emprunts GFP de rattachement		34 325,53	Passerelle BP aux budgets annexes
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	93 154,20	93 154,20	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget Parc d'Activité Bièvre Dauphine 3 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget Parc d'Activité Bièvre Dauphine 3 2020.

4.27 Finances : Décision modificative n° I du Budget Zone Commerciale 2020

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Il est présenté le projet de décision modificative n° I du budget Zone Commerciale. Cette décision modificative a pour objet de prévoir les crédits budgétaires des opérations relatives à la reprise et à l'affectation des résultats 2019 et réajustements de crédits pour équilibre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Nature 001 - Excédent antérieur reporté d'investissement	220 167,63		Reprise des résultats 2019
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves			
Nature 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		159 229,41	Affectation du résultat
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			
Nature 168751 - Autres emprunts GFP de rattachement		60 938,22	Passerelle BP aux budgets annexes
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	220 167,63	220 167,63	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget Zone Commerciale 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la décision modificative n° I du budget Zone Commerciale 2020

4.28 Politiques contractuelles : Contrat Ambition Région (CAR) – Avenant n° I

Rapporteur : M. Philippe Glandu, Vice-président

- Vu la signature du Contrat Ambition Région pour les années 2018-2019-2020 ;
- Vu la Conférence des Maires en date du 3 avril 2017 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Considérant que la communauté de communes de Bièvre Est a contractualisé avec la Région Auvergne Rhône-Alpes en 2018 pour 3 ans.

Pour rappel, l'enveloppe dédiée au territoire s'élevait à 1 350 000 €. Elle était répartie selon 3 critères :

- **Le contrat de ruralité**
 - Pour les communes de moins de 2000 habitants ;
 - Une enveloppe de 79 000 euros sur 3 ans ;
 - Dossier traité en direct par la Région AURA sans convention cadre.
- **Le contrat centre-bourg**
 - Réhabilitation de centre-bourg ;
 - Une enveloppe de 266 000 euros sur 3 ans ;
 - Dossier traité en direct par la Région AURA sans convention cadre.
- **Le contrat Ambition Région**

- Projets fléchés principalement d'intérêt communautaire ;
- Une enveloppe d'environ 1 000 000 euros sur 3 ans ;
- Signature avec la Région AURA d'une convention cadre.

Lors de la Conférence des Maires en date du 3 avril 2017, il a été acté que le million d'euros contractualisé avec la Région serait partitionné (1/3 pour la CC Bièvre Est et 2/3 pour les communes).

A ce jour, la totalité des crédits a été utilisée, hormis un reliquat de 34 000 euros. Par ailleurs, l'action I du contrat « Zone commerciale Bièvre Dauphine : réhabilitation et extension » a évolué dans son financement.

En conséquence; il est proposé un avenant pour augmenter le taux de subvention de l'action I et une nouvelle action pour obtenir le reliquat de 34 000 euros intitulé « Extension du centre technique mutualisé pouvant accueillir du public ».

Les actions du CAR se déclinent désormais ainsi :

Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opération	Calendrier de réalisation	Coût total HT	Intervention régionale		Autres financements sollicités
					Taux	Montant de subvention sollicité	
Communauté de communes Bièvre Est	Zone commerciale Bièvre Dauphine : réhabilitation et extension	L'opération vise à procéder à des acquisitions foncières, à viabiliser certains lots au sud de la zone, à préparer les travaux de voirie pour la desserte des lots et à lancer les études opérationnelles pour étendre la zone	2018-2020	282742,07	39 %	111 000 €	DETR
Communauté de communes Bièvre Est	Parc d'activité Dauphine 1 : réhabilitation	L'opération consiste à réhabiliter ce parc situé sur les communes de Colombe et Apprieu : création de places de stationnements supplémentaires ; amélioration de la desserte ; réaménagement des espaces verts ; réorganisation de la signalétique	Septembre 2018 à mi 2019	364 000 €	30 %	111 000 €	DETR
Communauté de communes Bièvre Est	Revalorisation de la ZA Le Plan	Il s'agit de revaloriser cette zone qui est l'une des plus anciennes du territoire par divers travaux : aménagement des cheminements, liaisons modes doux, signalétique	2018	377 000 €	29 %	111 000 €	DETR
Communauté de communes Bièvre Est	Extension du centre technique mutualisé	Il s'agit d'étendre le centre technique mutualisé pour accueillir les services de l'eau et de l'assainissement. Le CTM peut accueillir potentiellement du public.	2020	758 371,33 €	4 %	34 000 €	Contrat de ruralité Département
Commune de OYEU	Désamiantage et démolition de la friche industrielle Blanchin en vue du ré-aménagement du centre bourg	Dépollution et démolition de la friche afin de développer et aménager, à terme, un centre bourg (avec création de logements intergénérationnels, espaces commerciaux de proximité ...)	2017-2018	270 611 €	37 %	100 000 €	
Commune de APPRIEU	Réhabilitation du boulodrome - gymnase	Il s'agit de redimensionner l'équipement aux besoins des utilisateurs par des améliorations fonctionnelles (démolition d'une partie du bâtiment qui est fissuré et réaménagement de la partie gymnase) et techniques (amélioration de l'isolation et mise en place d'un nouveau système de chauffage)	févr.-18	1 225 630 €	16 %	200 000 €	Etat-DETR Département 38
Commune de LE GRAND LEMPS	Aménagement du centre bourg - Place du château	Le projet consiste à réaménager la rue de la République en espace partagé pour favoriser la circulation piétonne et l'accès aux commerces (agrandissement des trottoirs, évolution des revêtements, restructuration des emprises, création de places de stationnements, sonorisation, aménagements paysagers ...)	2017	1 500 000 €	13 %	200 000 €	Etat (300 000 €) ; Département (40 000 €)
Commune de BURCIN	Création d'un lieu de rencontres intergénérationnelles autour d'équipements de détente, ludiques et sportives	Le projet consiste à installer un espace sportif et de détente familiale : city-stade, terrain de pétanque, table de tennis de table, parcours santé adultes, jeux d'enfants ...	2018	133 000 €	38 %	50 000 €	Département (53 200 €)
Commune de BEAU-CROISSANT	Restauration de l'Eglise Saint-Georges	Travaux de restauration de l'Eglise (charpente, mise aux normes électricité, maçonnerie extérieure, travaux intérieurs)	2018-2020	352 247 €	34 %	120 000 €	Département (101 000 €) ; dons, mécénat (40 000 €)
TOTAL				5 263 601 €		1 037 000 €	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le projet d'avenant n°1 au Contrat Ambition Région avec la Région AURA présenté ;
- De dire que la présente délibération sera transmise à la Région AURA ;
- D'autoriser et mandater le Président ou son représentant signer l'avenant et à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet d'avenant n°1 au Contrat Ambition Région avec la Région AURA présenté ;
- De dire que la présente délibération sera transmise à la Région AURA ;
- D'autoriser et mandater le Président ou son représentant signer l'avenant et à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

5.ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

5.1 Développement économique, commerce et artisanat : Abondement au Fonds "Région Unie"

Rapporteur : M. Jérôme Croce Vice-président

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), donnant compétence exclusive à la Région sur les aides aux entreprises et donnant compétences exclusives à la Communauté de communes sur les aides à l'immobilier d'entreprise ;
- Vu la proposition faite par le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes aux collectivités d'abonder le Fonds Région Unie,
- Vu la délibération autorisant la communauté de Communes à apporter un soutien aux entreprises ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Lors de la commission permanente du 19 juin 2020, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a proposé la création d'un Fonds «Région Unie » afin de soutenir les entreprises touchées par les conséquences de pandémie de Covid-19 et des mesures de confinement et limiter les risques de redressement judiciaire et de dépôts de bilan qui sont particulièrement importants.

Le Fonds «Région unie» collecte les ressources apportées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses partenaires afin de proposer deux aides :

- **Aide n°1 «Tourisme/Hôtellerie/Restauration »** : subventions aux acteurs du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration, entreprises et associations). Subvention d'un montant maximum de 5000€.
- **Aide n°2 « Microentreprises & Associations »** : avances remboursables au bénéfice des microentreprises, associations employeuses et coopératives allant de 3000€ à 20000€.

Le Fonds est doté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses partenaires :

- La Banque des Territoires, à hauteur de 16 241 336 euros (2 € par habitant) ;
- Les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) de la région, à hauteur de 2 € par habitant par entité contributrice et par aide (soit au total 4€/habitant).

Le décompte du nombre d'habitants pour la communauté de communes de Bièvre Est est de 22 500 habitants.

Les contributions des collectivités territoriales et des EPCI sont exclusivement affectées aux bénéficiaires implantés sur son territoire. En cas de non utilisation de la totalité de ces ressources, elles leur sont restituées. L'abondement au Fonds permet aux entités contributrices de créer, si elles le souhaitent, des dispositifs locaux complémentaires à ceux mis en place par la Région.

Les modalités de fonctionnement de ce Fonds, modalités d'intervention, de mise en œuvre et de restitution de ce fonds sont précisées dans les projets de convention d'abondement au Fonds Région Unie et de convention des aides économiques Région / communauté de communes de Bièvre Est (projets en annexe).

Considérant la proposition faite par le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes aux collectivités d'abonder le Fonds Région Unie.

Considérant que cette proposition concourt à la politique de développement économique de la communauté de communes de Bièvre Est.

Considérant le souhait de la communauté de communes de Bièvre Est d'abonder au Fonds «Région Unie» pour soutenir les entreprises du territoire à hauteur de 4€/habitant, à répartir sur les aides suivantes :

- Aide n°1 «Tourisme/Hôtellerie/Restauration»: subventions aux acteurs du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration, entreprises et associations d'un montant maximum de 5000€/entité.
- Aide n°2« Microentreprises & Associations » : avances remboursables au bénéfice des microentreprises, associations employeuses et coopératives allant de 3 000€ à 20000€.

Considérant la convention initiale pour la mise en œuvre des aides économiques dans la cadre de la loi NOTRe (en annexe).

Considérant le projet de convention d'abondement au Fonds «Région Unie» (en annexe).

Il est proposé au conseil communautaire :

- De valider le projet de convention présenté en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises et la convention d'abondement du Fonds «Région Unie» et tout document y afférent ;
- D'autoriser le Président à abonder aux fonds «Région Unie» à hauteur de 4€/habitants pour un montant total de 90 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le projet de convention présenté en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises et la convention d'abondement du Fonds «Région Unie» et tout document y afférent ;
- D'autoriser le Président à abonder aux fonds «Région Unie» à hauteur de 4€/habitants pour un montant total de 90 000 €.

6.COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

6.1 Développement social : Tarifs des activités des structures de l'animation de la vie sociale (centres socioculturels et espace de vie sociale) pour la saison 2020/2021

Rapporteur : M. Dominique Roybon, Vice-président

- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Chaque année, les tarifs des activités proposées par des structures de l'animation de la vie sociale (centres socioculturels et espace de vie sociale) sont remis à jour. Pour la saison 2020/2021, il est proposé les tarifs suivants (en jaune les évolutions par rapport à l'année précédente) :

Tarifs Accueil de Loisirs Enfants

QF	½ journée	Tarifs			
		Journée	Coût d'un Repas	Journée (avec repas)	½ journée (avec repas)
0 à 229	3,25 €	5,46 €	1,04 €	6,50 €	4,29 €
De 230 à 381	3,75 €	6,30 €	1,20 €	7,50 €	4,95 €
De 382 à 533	4,38 €	7,35 €	1,40 €	8,75 €	5,78 €
De 534 à 686	5,13 €	8,61 €	1,64 €	10,25 €	6,77 €
De 687 à 838	6,00 €	10,08 €	1,92 €	12,00 €	7,92 €
De 839 à 938	7,00 €	11,76 €	2,24 €	14,00 €	9,24 €
De 939 à 1150	7,88 €	13,23 €	2,52 €	15,75 €	10,40 €
De 1150 à 1300	8,63 €	14,49 €	2,76 €	17,25 €	11,39 €
De 1301 à 1500	9,25 €	15,54 €	2,96 €	18,50 €	12,21 €
De 1501 à 2000	10,00 €	16,80 €	3,20 €	20,00 €	13,20 €
Plus de 2000	10,50 €	17,64 €	3,36 €	21,00 €	13,86 €
Hors CCBE	Au QF + 1,5€	Au QF + 2,5€	Au QF + 0,5€	Au QF + 3€	Au QF + 2€

- Forfait petite semaine de 4 jours pendant les vacances scolaires : remise de 4 % ;
- Forfait semaine de 5 jours pendant les vacances scolaires : remise de 5 %.

Tarifs produits manufacturés

Les prix de vente des produits manufacturés ou fabriqués dans le cadre des manifestations de l'action jeunes des centres socioculturels intercommunaux sont compris entre 0,50 € et 15 € (tarifs précis dans les fiches actions).

Tarifs Accueil de Loisirs Jeunes

QF	Cotisations annuelles	Tarif Activités					Étu //
		En fonction du coût de l'activité (Prestations, Alimentation, Minibus)					
		1,00 €	2,00 €	5,00 €	10,00 €	20,00 €	
0 à 229	5,00 €	0,40 €	0,80 €	2,00 €	4,00 €	8,00 €	
De 230 à 381	5,00 €	0,43 €	0,85 €	2,13 €	4,25 €	8,50 €	42,5%
De 382 à 533	5,00 €	0,45 €	0,90 €	2,25 €	4,50 €	9,00 €	45,0%
De 534 à 686	5,00 €	0,48 €	0,95 €	2,38 €	4,75 €	9,50 €	47,5%
De 687 à 838	5,00 €	0,50 €	1,00 €	2,50 €	5,00 €	10,00 €	50,0%
De 839 à 938	10,00 €	0,54 €	1,08 €	2,70 €	5,40 €	10,80 €	54,0%
De 939 à 1150	10,00 €	0,58 €	1,16 €	2,90 €	5,80 €	11,60 €	58,0%
De 1150 à 1300	10,00 €	0,62 €	1,24 €	3,10 €	6,20 €	12,40 €	62,0%
De 1301 à 1500	10,00 €	0,66 €	1,32 €	3,30 €	6,60 €	13,20 €	66,0%
De 1501 à 2000	20,00 €	0,73 €	1,46 €	3,65 €	7,30 €	14,60 €	73,0%
Plus de 2000	20,00 €	0,80 €	1,60 €	4,00 €	8,00 €	16,00 €	80,0%
Hors CCBE	20,00 €	Au QF					

La cotisation donne accès à tous les accueils libres (sans activité) les mercredis, petites vacances et vacances d'été. Le tarif activité est à payer en plus en fonction du coût de l'activité proposée.

Tarifs ateliers socioculturels

Lucie Aubrac	Aquarelle	Dessin	Dessin Multi	Ambroise Croizat	Dessin	Futsal	Acc. Sco.
	Adultes	Enfants	Ados / Adultes		Enfants	Enfants	1 soir
0 à 229	290 €	109 €	150 €	0 à 229	109 €	5 €	20 €
De 230 à 381		117 €		De 230 à 381	117 €		
De 382 à 533		124 €		De 382 à 533	124 €		
De 534 à 686		130 €		De 534 à 686	130 €		
De 687 à 838		134 €		De 687 à 838	134 €		
De 839 à 938		137 €		De 839 à 938	137 €		
De 939 à 1300		138 €		De 939 à 1300	138 €		
De 1301 à 1500		139 €		De 1301 à 1500	139 €		
De 1501 à 2000		142 €		De 1501 à 2000	142 €		
Plus de 2000		146 €		Plus de 2000	146 €		
Hors CCBE	315 €	146 €	165 €	Hors CCBE	146 €	20 €	22 €

Une remise de 25 % sur les tarifs sera accordée pour les personnes qui s'inscriront après le 1^{er} janvier de l'année scolaire.

- Ateliers d'accompagnement scolaire Collège : 20 € /an pour 1 soir/semaine ;
- Ateliers Lire-Ecrire-Parler Français : 10 € par an ;
- Ateliers parents / enfants : 1 €/personne avec un maximum de 3€/famille ;
- Ateliers tricot, couture, crochet : 15€ par an ;
- Ateliers peinture Croq'art : 20€ par an ;
- Stage Multi-média : 5€ ;
- Activité Multi-sports : 2€.

Toute annulation après la période d'essai ne sera pas remboursée sauf certificat médical.

Tarifs sorties familles

Tarifs Sorties Famille										
Nombre de Personne	- de 229	230 à 381	382 à 533	534 à 686	687 à 838	839 à 938	+ de 939	Hors CCBE		
	1	0,625%	0,75%	0,88%	1,00%	1,13%	1,25%	1,50%	1,88%	
2	1,000%	1,125%	1,250%	1,375%	1,500%	1,625%	1,875%	2,250%		
3	1,250%	1,375%	1,500%	1,625%	1,750%	1,875%	2,125%	2,500%		
4	1,450%	1,575%	1,700%	1,825%	1,950%	2,075%	2,325%	2,700%		
5 et +	1,625%	1,750%	1,875%	2,000%	2,125%	2,250%	2,500%	2,875%		
Coefficients		0,125%	0,125%	0,125%	0,125%	0,125%	0,250%	0,375%		

Le coût par personne est calculé au pourcentage du coût de la sortie (sans compter les animateurs permanents).

Exemple : pour une sortie à 800 €, une personne seule avec un Quotient Familial (QF) en dessous de 229, paierait 5 € (800€ * 0,625%). Une famille de deux personnes plus un enfant avec un QF de 600, paierait 15 € pour les 3 personnes (800€ * 1,625%).

Tarifs Ticket culture

Il est institué une billetterie pour la manifestation dénommée « Ticket Culture » qui se déroule sur la communauté de commune de Bièvre Est.

Les prix de vente des billets sont fixés à :

- Pass Famille : 45 € ;
- Pass Individuel : 23 € ;
- Entrée simple (hors conférence, ciné débat et spectacle jeune public) : 10 € ;
- Entrée simple conférence, ciné débat et spectacle jeune public : 5 € ;

Il est proposé au conseil communautaire :

- de valider les tarifs présentés des activités des structures de l'animation de la vie sociale (centres socioculturels et espace de vie sociale) pour la saison 2020/2021 ci-dessus ;
- d'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider les tarifs présentés des activités des structures de l'animation de la vie sociale (centres socioculturels et espace de vie sociale) pour la saison 2020/2021 ci-dessus ;
- d'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

6.2 Lecture publique : Convention avec le Département pour maintenir un niveau d'aides au fonctionnement du Pôle Lecture Publique et Développement Culturel constant

Rapporteur : Mme Christine Provoost, conseillère déléguée

- Vu l'avis favorable de la commission Lecture Publique et Développement Culturel en date du 28 janvier 2020 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 juin 2020 ;

Considérant l'importance d'une convention avec le Département, par le truchement de la Médiathèque Départementale de l'Isère, afin de disposer d'une convention cadre permettant une aide financière et technique au fonctionnement du Pôle Lecture Publique et Développement Culturel. Le Département, depuis 2013, assurait un niveau d'aide au fonctionnement qui serait ainsi peu ou prou conservé.

Il est précisé que la signature de cette convention cadre entre le Département et Bièvre Est devra ensuite s'accompagner de conventions conclues entre Bièvre Est et les communes du territoire disposant d'un équipement de Lecture Publique, afin de renforcer la structuration du réseau. Une étude sera mise en place à l'automne pour ce faire.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De valider le projet de convention cadre présenté ;
- D'autoriser et mandater le Président ou son représentant à signer la convention cadre et à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le projet de convention cadre présenté ;
- D'autoriser et mandater le Président ou son représentant à signer la convention cadre et à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

7. STRATÉGIE ET PLANIFICATION DU TERRITOIRE / CYCLE DE L'EAU

7.1 Cycle de l'eau : Modification des statuts de la Régie des Eaux de Bièvre Est

Rapporteur : M. Philippe Charlety, Vice-Président

- Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux en date du 25 juin 2020 ;

Il est rappelé que les statuts en vigueur ont été instaurés en même temps que la création de la Régie et avant que cette dernière soit opérationnelle. Ces statuts ne permettent pas, en l'absence notamment de règlement intérieur, au Conseil d'exploitation une prise de délibération sans exposer les décisions à un risque juridique. Il est donc proposé de d'adopter le nouveau projet de statuts annexé qui vient compléter ceux en vigueur par :

- une précision sur le champ d'actions de la Régie des Eaux
- la composition du Conseil d'Exploitation. Les statuts reprécisent
 - leur nombre de représentant de la collectivité compétente
 - La possibilité de désigner des membres supplémentaires n'appartenant pas au conseil communautaire, en particulier des représentants des associations d'usagers ainsi que des membres associés à titre consultatif, désignés pour leur intérêt et leur connaissance dans le domaine d'activité de la régie. Cette désignation sera faite par délibération ultérieure du conseil Communautaire, permettant ainsi de ne pas avoir à modifier les statuts
- les conditions d'élections du Président et du Vice-Président
- les conditions de fonctionnement interne du Conseil d'exploitation: quorum, déroulement des séances

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les statuts modifiés de la Régie des Eaux de Bièvre Est.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les statuts modifiés de la Régie des Eaux de Bièvre Est.

7.2 Cycle de l'eau : Désignation du Directeur de la Régie des Eaux de Bièvre Est

Rapporteur : M. Philippe Charlety, Vice-Président

-Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des eaux en date du 25 juin 2020 ;

Conformément aux statuts de la Régie des Eaux, le fonctionnement des services repose sur le(la) Directeur(trice). Ayant le statut d'agent public, il (elle) est désigné(e) par le conseil communautaire, sur proposition du Président de la communauté de communes et après avis du conseil d'exploitation. Il est ensuite nommé par le Président de la communauté de communes. Il est mis fin aux fonctions de l'intéressé dans les mêmes formes.

Les fonctions de Directeur sont incompatibles avec les mandats listés par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elles sont également incompatibles avec celles de membre du conseil d'exploitation de la régie.

Le Directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie, occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte.

En cas d'infraction à ces interdictions, le Directeur est démis de ses fonctions soit par le président de la communauté de communes, soit par le préfet. Il est immédiatement remplacé.

Le directeur assure le fonctionnement des services de la régie. A cet effet :

- ❖ Il prépare le budget ;
- ❖ Il procède, sous l'autorité du président de la communauté de communes, aux ventes et aux achats courants nécessaires au fonctionnement de la régie et en appliquant les règles relatives à la commande publique ;
- ❖ Il peut recevoir, sous la responsabilité et la surveillance du Président de la communauté de communes, délégation de signature de ce dernier, pour toutes les matières intéressant le fonctionnement de la régie.

La rémunération du directeur est fixée par le conseil communautaire, sur la proposition du Président de la communauté de communes, après avis du conseil d'exploitation.

Le directeur est remplacé, en cas d'absence ou d'empêchement, par un des agents de la régie, désigné par le président de la communauté de communes après avis du conseil d'exploitation.

Il est proposé de renouveler M. Hervé SINTUREL au poste de directeur de la Régie des Eaux

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la désignation M. Hervé SINTUREL au poste de directeur de la Régie des Eaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la désignation de M. Hervé SINTUREL au poste de directeur de la Régie des Eaux.

8.DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

N° 25/2020 ; Avenant n°1 au marché de travaux n°18TX17-02 relatifs à la construction d'un pôle petite enfance à Apprieu- lot n°2 gros-œuvre.

Monsieur Roger VALTAT, Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22 ;

-Vu la délégation du conseil communautaire accordée au Président par délibération N°2017-11-02 en date du 6 novembre 2017 ;

-Vu le code de la commande publique.

- Considérant qu'au vu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, il s'avère nécessaire d'adapter la base vie du chantier du pôle petite enfance.

Décide

Article I : De passer un avenant n°1 avec l'entreprise SAS Tomai titulaire du lot n°2 Gros œuvre d'un montant de 900,00 euros hors taxes. L'objet de cet avenant est la mise en place d'un point d'eau supplémentaire sur la base vie du chantier du pôle petite enfance, nécessaire afin de respecter les règles sanitaires instaurées par l'État.

Avec la prise en compte de cet avenant n° 1, le montant initial du marché augmente de 0,143 %.
Article 2 : De signer l'avenant n° 1 correspondant qui prendra effet à la date de sa notification au titulaire.
Article 3 : D'imputer les dépenses sur la ligne budgétaire 2313/ Pilotage.

N° 27/2020 : Attribution marché 20SE07 -Etude hydrogéologique- Délimitation périmètre de la zone de sauvegarde non exploitée Bourbre Amont sur les communes de Chabons et Burcin

Monsieur Roger VALTAT, Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22 ;
- Vu la délégation du conseil communautaire accordée au Président par délibération N°2017-11-02 en date du 6 novembre 2017 ;
- Vu le code de la commande publique.
- Considérant qu'au terme de la consultation d'entreprises, l'offre de l'entreprise IDEES EAUX est économiquement la plus avantageuse.

Décide

Article 1 : D'attribuer le marché d'études 20SE07 relatif à l'étude d'hydrogéologie et la délimitation du périmètre de la zone de sauvegarde non exploitée Bourbre Amont, à l'entreprise IDEES EAUX domiciliée à Bourg de Péage (26 300) pour un montant de 54 262,00 euros hors taxes.

Article 2 : De signer le marché correspondant qui prendra effet à la date de notification du contrat pour une durée de 11 mois.

Article 3 : D'imputer les dépenses sur le budget annexe assainissement.

N° 28/2020 : Attribution marché 20TX08 – Travaux d'exploitation des réseaux d'eau potable.

Monsieur Roger VALTAT, Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22 ;
- Vu la délégation du conseil communautaire accordée au Président par délibération N°2017-11-02 en date du 6 novembre 2017 ;
- Vu le code de la commande publique.
- Considérant qu'au terme de la consultation d'entreprises, l'offre de l'entreprise PETAVIT est économiquement la plus avantageuse.

Décide

Article 1 : D'attribuer l'accord cadre à bons de commande n°20TX08 relatif aux travaux d'exploitation des réseaux d'eau potable gérés par la Régie des eaux de Bièvre Est à l'entreprise PETAVIT domiciliée à Saint Martin d'Hères (38400) pour un montant minimum de 15 000,00 euros hors taxes et un montant maximum de 450 000, 00 euros hors taxes.

Article 2 : De signer le marché correspondant qui prendra effet à la date de notification et prendra fin le 30 juin 2022.

Article 3 : D'imputer les dépenses sur le budget annexe eau.

N°29/2020 : Attribution marché 20TX09 – Travaux d'exploitation des réseaux d'assainissement.

Monsieur Roger VALTAT, Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22 ;
- Vu la délégation du conseil communautaire accordée au Président par délibération N°2017-11-02 en date du 6 novembre 2017 ;
- Vu le code de la commande publique.
- Considérant qu'au terme de la consultation d'entreprises, l'offre de l'entreprise PETAVIT est économiquement la plus avantageuse.

Décide

Article 1 : D'attribuer l'accord cadre à bons de commande n°20TX09 relatif aux travaux d'exploitation des réseaux d'assainissement gérés par la Régie des eaux de Bièvre Est à l'entreprise PETAVIT domiciliée à Saint Martin d'Hères (38400) pour un montant minimum de 15 000,00 euros hors taxes et un montant maximum de 350 000, 00 euros hors taxes.

Article 2 : De signer le marché correspondant qui prendra effet à la date de notification et prendra fin le 30 juin 2022.

Article 3 : D'imputer les dépenses sur le budget annexe assainissement.

N° 30/2020 : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour la réalisation d'une étude de délimitation d'une ZNSEA (Zone de Sauvegarde Non Exploitée pour l'alimentation en eau).

Monsieur Roger VALTAT, Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

- Vu l'article L2122-22 26° du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2017-11-02 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président et notamment pour demander à l'État ou à d'autres collectivités l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant ou l'objet ;

Décide

- de solliciter une subvention d'un montant de 27 500 € HT auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour la réalisation d'une étude de délimitation d'une ZNSEA (Zone de Sauvegarde Non Exploitée pour l'alimentation en eau) dans le cadre de l'acquisition de connaissances complémentaires des milieux aquatiques superficielles.

N° 31/2020 : Avenant aux marchés de travaux du pôle petite enfance - prolongation du délai d'exécution.

Monsieur Roger VALTAT, Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22 ;
- Vu la délégation du conseil communautaire accordée au Président par délibération N°2017-11-02 en date du 6 novembre 2017 ;
- Vu le code de la commande publique.
- Considérant que le calendrier d'exécution de l'opération de construction du pôle petite enfance a été modifié.

Décide

Article 1 : De signer un avenant de prolongation de délai à compter du 6 juin 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 avec les entreprises :

- COLAS, domiciliée à et titulaire du lot n°1 voirie réseaux divers
- TOMAÏ domiciliée à titulaire du lot n°2 gros œuvre
- APC Etanch' domiciliée à Pusignan titulaire du lot n°3 étanchéité.
- PARET domiciliée à Apprieu, titulaire du lot n°5 menuiseries extérieures et du lot n°6 menuiseries intérieures
- CIOLFI domiciliée à Moirans, titulaire du lot n°7 revêtements de sols
- FILEPPI domiciliée à Voiron, titulaire du lot n°8 peinture
- SCAE domiciliée à Décines Charpieu, titulaire du lot n°9 électricité
- GILLET domiciliée à Charancieu, titulaire du lot n°10 chauffage ventilation plomberie sanitaire
- RIVAL ENVIRONNEMENT domiciliée à Vinay titulaire du lot n°11 espaces verts

Article 2 : D'imputer les dépenses sur le budget principal 2313

N°32/2020 : Avenant n°2 au marché de travaux n°18TX17-05 relatifs à la construction d'un pôle petite enfance à Apprieu- lot n°5 menuiseries extérieures.

Annulée et remplacée par la décision n°40/2020

N°33/2020 : Attribution d'une subvention dans le cadre du programme « Habiter Mieux » à Monsieur et Madame BARONE Angelo résidant 660 Rue de la République à Renage.

Monsieur Roger VALTAT, Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

- Vu le contrat local d'engagement du département de l'Isère signé le 11 février 2011 ;
- Vu la délibération n°2011-07-07 en 11 juillet 2011 instaurant le dispositif « Habiter Mieux » ;
- Vu la délibération n°2020-06-16 en date du 08 juin 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président et notamment pour attribuer le versement de la subvention Habiter Mieux ;
- Vu la demande déposée le 03 janvier 2020 par Monsieur et Madame BARONE Angelo ;

Décide

Article 1 : Il est accordé une subvention d'un montant de 500 € ,inscrit au budget 2020 sur le compte 2042, à Monsieur et Madame BARONE Angelo résidant 660 Rue de la République à Renage.

Article 2 : La présente décision porte pour la rénovation d'une maison individuelle sur la commune de Renage, permettant une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25%.

Article 3 : L'attribution et le paiement des crédits sont accordés par la communauté de communes de Bièvre Est.

N° 34/2020 : Demande de subvention pour la mise en œuvre d'un projet culturel intitulé « L'expo idéale », dans le cadre de la programmation annuelle de la médiathèque intercommunale la Fée Verte et de son réseau

Monsieur Roger VALTAT, Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;
- Vu la délibération n°2014-11-18 en date du 3 novembre 2014
- Vu la délibération n°2016-06-01 portant délégation au Président en matière de demandes, à l'État ou à d'autres collectivités, l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant ou l'objet (L.2122-22-26°) ;

Décide

- de solliciter une subvention au Département de l'Isère afin de permettre la mise en œuvre au dernier trimestre 2020 d'un projet culturel sur l'ensemble du territoire de de la communauté de communes de Bièvre Est intitulé « L'Expo Idéale », à hauteur de 5000€.

Plan de financement

charges	2020	produits	2020
Ateliers artistiques	3000	total des subventions	
action éducative	1000	Département de l'Isère	
communication	500	* Direction de la culture et du patrimoine :	5000
		• aide au projet	
Déplacements et logistique	2000	• autres aides	
droits d'auteur	200	Intercommunalité (Comm comm de Bièvre Est)	1700
total des charges prévisionnelles	6700	total des produits prévisionnels	6700

N° 35/2020 : Demande de subvention pour la mise en œuvre d'un projet culturel intitulé "Robots et Intelligence Artificielle" dans le cadre de la programmation annuelle de la médiathèque intercommunale la Fée Verte et de son réseau

Monsieur Roger VALTAT, Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;

- Vu la délibération n°2014-11-18 en date du 3 novembre 2014

- Vu la délibération n°2016-06-01 portant délégation au Président en matière de demandes, à l'État ou à d'autres collectivités, l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant ou l'objet (L.2122-22-26°) ;

Décide

- de solliciter une subvention au Département de l'Isère afin de permettre la mise en œuvre d'un projet culturel sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes de Bièvre Est intitulé «Robots et Intelligence artificielle », à hauteur de 2000€.

Plan de financement

charges	2020	produits	2020
action culturelle	2100	total des subventions	
action éducative	700	Département de l'Isère	
communication	500	* Direction de la culture et du patrimoine :	2000
		• aide au projet	
Déplacements et logistique	300	• autres aides	
droits d'auteur	200	Intercommunalité (Comm comm de Bièvre Est)	1800
total des charges	3800	total des produits	3800

N° 36/2020 : Demande de subvention pour la mise en œuvre d'un projet culturel intitulé "Le PALaBr" dans le cadre de la programmation annuelle de la médiathèque intercommunale la Fée Verte et de son réseau

Monsieur Roger VALTAT, Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;

- Vu la délibération n°2014-11-18 en date du 3 novembre 2014

- Vu la délibération n°2016-06-01 portant délégation au Président en matière de demandes, à l'État ou à d'autres collectivités, l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant ou l'objet (L.2122-22-26°) ;

Décide

- de solliciter une subvention au Département de l'Isère afin de permettre la mise en œuvre d'un projet contractualisé du réseau de lecture publique, à hauteur de 3760€.

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Projections	800		
Ateliers de création	2000	Département Lecture Publique	3760
Exposition sur le son	1000		
Communication	800	CCBE	940
Droits d'auteur	100		
Total charges prévisionnelles	4700		4700

N°37/2020 : Avenant n°3 au marché de travaux n°18TX17-02 relatif à la construction d'un pôle petite enfance à Apprieu- lot n°2 gros-œuvre

Monsieur Roger VALTAT, Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22 ;

-Vu la délégation du conseil communautaire accordée au Président par délibération N°2020-06 -16 en date du 8 juin 2020 ;

-Vu le code de la commande publique.

- Considérant que la réalisation d'un hydrofuge de surface sur les faces extérieures en béton teinté non prévue initialement par la maîtrise d'œuvre, s'avère nécessaire.

Décide

Article 1 : De passer un avenant n°3 avec l'entreprise SAS Tomai titulaire du lot n°2 Gros œuvre d'un montant de 17 500,00 euros hors taxes. L'objet de cet avenant est la réalisation d'un hydrofuge de surface sur les faces extérieures en béton teinté permettant l'imperméabilisation du béton et le protégeant de l'eau et des salissures pouvant apparaître dans le temps.

Avec la prise en compte de l'avenant n°1 de 900,00€ passé hors taxes précédemment ainsi que de cet avenant n°3, le montant initial du marché 628 903,15€ hors taxes s'élève à présent à 647 303,15€ hors taxes soit une augmentation de 2,93 %.

Article 2 : De signer l'avenant n°3 correspondant qui prendra effet à la date de sa notification au titulaire.

Article 3 : D'imputer les dépenses sur la ligne budgétaire 2313/ Pilotage.

N°38/2020 :Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°19MO16 relatif à l'extension du centre technique mutualisé suite à la validation de l'avant projet définitif de l'opération.

Monsieur Roger VALTAT, Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22 ;

-Vu la délégation du conseil communautaire accordée au Président par délibération N°2020-06 -16 en date du 8 juin 2020 ;

- Vu le code de la commande publique.

- Considérant que la validation de l'avant projet définitif de l'opération relative à l'extension du centre technique mutualisé entraîne des modifications de programme.

Décide

Article 1 : De passer un avenant n°1 avec le maître d'œuvre Atelier BAT titulaire du marché 19MO16 domicilié à Vienne (38200). Le montant de l'avenant est de 15 737,52 euros hors taxes et il prend en compte les modifications de programme induites par la validation de l'avant projet définitif de l'opération.

Avec la prise en compte de l'avenant n°1, le montant initial du marché 45 845,00€ hors taxes s'élève à présent à 61 582,52€ hors taxes soit une augmentation de 34,33 %.

Article 2 : De signer l'avenant n°1 correspondant qui prendra effet à la date de sa notification au titulaire.

Article 3 : D'imputer les dépenses sur la ligne budgétaire 2313 ST Pilotage.

N°40/2020 :Avenant n°2 au marché de travaux n°18TX17-05 relatifs à la construction d'un pôle petite enfance à Apprieu- lot n°5 menuiseries extérieures.- Annule et remplace la décision 32-2020.

Monsieur Roger VALTAT, Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22 ;

- Vu la délégation du conseil communautaire accordée au Président par délibération N°2020-06 -16 en date du 8 juin 2020 ; ;

- Vu le code de la commande publique.

- Considérant qu'à la demande du maître d'ouvrage des modifications permettant un entretien du bois plus économique dans le temps sont nécessaires.

Décide

Article 1 : De passer un avenant n°2 avec l'entreprise PARET domiciliée à Apprieu et titulaire du lot n°5 menuiseries extérieures d'un montant de 4 090,00 € H.T. L'objet de cet avenant est la modification du type de profilé bois ainsi que la réalisation d'une finition lasurée en remplacement de la finition huilée initialement prévue.

Avec la prise en compte de cet avenant n°2, le montant initial du marché de 164 560,50€ H.T est à présent de 168 650,50€ H.T augmente de 2,48 %.

Article 2 : De signer l'avenant n°2 correspondant qui prendra effet à la date de sa notification au titulaire.

Article 3 : D'imputer les dépenses sur la ligne budgétaire 2313/ Pilotage.

9. QUESTIONS DIVERSES

- **Point prochaines dates :**
 - Prochain bureau communautaire : le lundi 31 août 2020 à 19h au siège de Bièvre Est ;
 - Conférence des maires : le lundi 7 septembre 2020 à 19h au siège de Bièvre Est ;
 - Prochain conseil communautaire : le lundi 14 septembre 2020 à 19h au siège de Bièvre Est (lieu à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire).

10. INFORMATIONS

- Annulation de la 25ème édition du Ticket culture - saison 2020 pour des raisons sanitaires
- Election de M. Cyrille Madinier en tant que Président de l'association des maires ruraux de l'Isère.